



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une annexe sobre, élégante et lumineuse accrochée au bâtiment existant

### **Extension du Tribunal cantonal: résultats du concours d'architecture et d'ingénierie**

**Le Jury du concours d'architecture et d'ingénierie pour l'extension du Tribunal cantonal s'est déterminé en faveur du projet du bureau Blättler Dafflon Architectes. Le président du Tribunal cantonal, le conseiller d'Etat en charge des constructions et l'architecte cantonal ont procédé ce matin à la remise des prix et présenté officiellement le projet lauréat au Palais de justice de l'Hermitage à Lausanne. Baptisé *Une ammonite dans la prairie*, ce projet propose d'adjoindre un nouveau bâtiment cylindrique à l'extrémité sud-est de la façade actuelle. Le Jury a apprécié les solutions architecturales simples qui privilégient le bois local et les qualités d'intégration dans la campagne de l'Hermitage.**

Le Tribunal cantonal (TC) assume le double rôle d'autorité juridictionnelle supérieure du canton et de direction de l'Ordre judiciaire vaudois. Depuis 2009, ses différentes cours sont réparties sur trois sites à Lausanne. En 2017, le Conseil d'Etat a décidé la réunion effective de l'ensemble des juges et des collaborateurs du TC sur le site unique du Palais de justice de l'Hermitage, et sollicité un crédit d'étude de 1,4 million de francs à cet effet. Cette décision implique l'agrandissement de l'édifice existant, mis en service en 1986, par la création d'une extension capable d'accueillir environ 90 places de travail effectives.

L'Etat de Vaud propriétaire et maître de l'ouvrage a lancé en janvier 2019 un concours d'architecture et d'ingénierie anonyme à un degré en procédure sélective. Ce concours avait pour mission de choisir le projet le plus convaincant, tant sous l'aspect de son insertion dans l'environnement paysager de l'Hermitage, inscrit à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger (ISOS), que sur le plan architectural, fonctionnel, économique ou durable. Le budget est de l'ordre de 13 millions pour la construction de l'extension et sera complété en fonction des adaptations du bâtiment actuel.

Le Jury était présidé par Emmanuel Ventura, architecte cantonal au sein de la Direction

générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et se compose notamment de quatre femmes architectes internationalement reconnues. Sur les 30 bureaux sélectionnés, 26 ont soumis un projet anonyme à l'appréciation du Jury, qui a retenu huit propositions lors de ses délibérations. Le projet lauréat est l'œuvre du bureau Blättler Dafflon Architectes, associé aux ingénieurs Ott et Uldry ainsi que Amstein et Walthert.

*Une ammonite dans la prairie* constitue la devise de ce projet. «Le volume de l'extension, note son auteur, vient s'accrocher au bâtiment existant, tel un coquillage antique. Il se fixe et se fossilise à ce massif rocheux posé dans la prairie de l'Hermitage pour ne faire qu'un avec lui.» Le Jury a distingué une proposition compacte, dont l'empreinte réduite au sol préserve le milieu naturel et l'emprise verticale limitée se fond dans le paysage. Il a été séduit par la forme cylindrique en dialogue géométrique avec les volumes existants.

La future extension se connectera à tous les niveaux du bâtiment actuel, centralisant et articulant les zones administratives des différentes cours et du Secrétariat général de l'ordre judiciaire. Composés d'une fine structure de verre et de bois vaudois, les nouveaux locaux seront disposés en couronne autour d'un hall central en béton recyclé, doté d'une circulation verticale majestueuse. Au final, ce nouveau «pilier de la justice», conçu pour «s'affirmer tout en disparaissant» s'affranchit des nombreuses contraintes avec élégance et sobriété, en parfaite adéquation avec la prestance de sa fonction.

Le Conseil d'Etat poursuit son objectif de démarrer la réalisation de l'ouvrage en janvier 2021, pour une mise en service de la nouvelle extension du Tribunal cantonal au printemps 2022.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 juillet 2019

## **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

OJV, Eric Kaltenrieder, président du Tribunal cantonal (jusqu'au 31.12.22)

## **TÉLÉCHARGEMENTS**